

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 22 février 2024

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Vincent LANGUILLE - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Catherine PILA - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI représenté par Martial ALVAREZ - Philippe GINOUX représenté par Nicolas ISNARD - Roland MOUREN représenté par Laurent SIMON.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Éric LE DISSES - Serge PEROTTINO - Henri PONS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ATCS-006-15506/24/BM

■ Renouvellement de l'adhésion à l'association Via Marseille Fos et paiement de la cotisation 2024

83135

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre de son agenda du développement économique voté le 30 juin 2022, la Métropole Aix-Marseille-Provence en lien avec ses partenaires, travaille à renforcer sa place dans la compétition internationale, à s'affirmer comme le hub Europe-Méditerranée-Afrique, à rayonner et influencer en Europe, à conforter la visibilité et l'identité du territoire, à travers notamment ses filières d'excellence.

Le développement du Port et de toutes ses activités connexes contribuent pleinement à l'une des 6 filières clés du développement économique de la Métropole identifiées dans l'agenda du développement économique adopté en juin 2022. Ces actions viennent conforter les démarches d'attractivité et de promotion à l'international.

L'association Marseille Europort été créée en 1993 au lendemain de la réforme du statut des dockers pour coordonner la mise en œuvre de la promotion concertée de la place portuaire de Marseille Fos vers ses clients, en améliorant l'image du port pour relancer son activité après une longue période de conflits sociaux.

A la suite de la réforme des ports français en 2011, Marseille Europort a fait peau neuve en devenant Via Marseille-Fos (VMF) pour marquer le renouveau de la communauté portuaire de Marseille Fos et faire connaître les progrès et les performances indéniables intervenus en termes d'organisation, de productivité ou de fiabilité.

L'action engagée par l'association Via Marseille Fos permet de contribuer à rendre la Métropole attractive en termes de prestations, d'opérations engagées et d'opportunités d'implantations logistiques et industrielles.

La Métropole Aix-Marseille-Provence a adhéré à l'association Via Marseille Fos en juillet 2017 et souhaite renouveler comme chaque année son adhésion pour l'année 2024. L'association poursuit aujourd'hui son action de promotion du Port, des professionnels et du territoire, capitalisant sur les actions engagées précédemment et développant toujours un programme ambitieux pour mettre en valeur les atouts du Port de Marseille Fos et de son territoire.

Les actions de Via Marseille Fos s'intègrent tout à fait dans la stratégie économique métropolitaine telles que décrites dans l'agenda du développement économique adopté en juin 2022 et ce à plusieurs niveaux :

- Le développement du port et de toutes les activités connexes (logistique, smart port, etc...) constituent une des 6 filières clés du développement économique de la Métropole.
- Les actions de VMF viennent conforter les démarches d'attractivité et de promotion à l'international développées par la Métropole en lien notamment avec Provence Promotion, dans l'objectif de renforcer le 1^{er} pôle économique du sud de la France.
- VMF développe de nombreuses actions tournées vers les marchés européens en particulier l'Allemagne et méditerranéens qui concourent à renforcer le positionnement de la Métropole comme capitale euro-méditerranéenne.

Compte tenu de des objectifs poursuivis par Via Marseille Fos, il est aujourd'hui proposé de renouveler l'adhésion de la Métropole à cette association pour l'année 2024 et d'approuver le versement de la cotisation correspondante, d'un montant de 2 500 euros.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°ECO 008-2321/17/CM du Conseil de la Métropole du 13 juillet 2017 portant adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'association Via Marseille Fos ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n°ECOR-001-12062/22/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2022 portant actualisation de l'agenda du développement économique métropolitain.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que l'action engagée par l'association Via Marseille Fos permet de contribuer à rendre attractive la Métropole Aix-Marseille-Provence en termes de prestations, d'opérations engagées et d'opportunités d'implantations logistiques et industrielles conformément aux objectifs définis dans l'agenda du développement économique ;
- Qu'il convient de renouveler l'adhésion de la Métropole à l'association Via Marseille Fos et d'approuver le montant de la cotisation 2024 afférente à ce renouvellement d'adhésion.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvés le renouvellement de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'association Via Marseille Fos pour l'année 2024 et le paiement de la cotisation correspondante d'un montant de 2 500 euros.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de l'exercice 2024 en section de fonctionnement : chapitre 011, nature 6281, fonction 64.

Ces crédits relèvent de la politique « Développement économique, innovation, attractivité territoriale », de la sous-politique « Développement économique, attractivité territoriale et relations internationales » et du programme « Développement économique, attractivité territoriale et relations internationales » et seront exécutés par le service gestionnaire « 4SRII ».

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
La Vice-Présidente Déléguée,
Attractivité du territoire,
Tourisme

Danielle MILON